



## ASSOCIATION DES PLANEURS ULTRA LEGRS MOTORISES DE NOUVELLE CALEDONIE

### COMMENT SOUSCRIRE UN VOL

Hors hasard heureux, ou journées dédiées à cette activité, il nous est difficile d'organiser un vol « au pied levé » : il vaut mieux prendre rendez-vous.

En attendant que nous mettions en place une procédure Internet, il vous faut contacter la PERMANENCE CLUB au 74 81 51 : n'hésitez pas à laisser un message si cela ne décroche pas: nous sommes le plus souvent possible en vol (:O)).

La personne de permanence conviendra avec vous d'un rendez-vous pour régler les formalités :

- Contre paiement on vous remettra un bon de vol NOMINATIF dont la durée est fixée avec vous d'avance,
- Le vol souscrit peut être à votre nom ou au nom d'un tiers si vous souhaitez faire un vol « cadeau »,
- Le bon portera les coordonnées du pilote à contacter pour le vol,
- Avec le pilote, en fonction de sa disponibilité et de LA METEO, vous pourrez fixer la date et l'heure du vol,
- Vous devrez remettre le bon de vol au pilote avant le départ : il devra avoir été préalablement signé pour décharge de responsabilité du club.



## ASSOCIATION DES PLANEURS ULTRA LÉGERS MOTORISÉS DE NOUVELLE CALÉDONIE

### QUELQUES RESTRICTIONS

Notre activité n'est pas spécialement dangereuse en soit mais elle impose des contraintes techniques et administratives à gérer avec rigueur, la troisième dimension se respecte, c'est pourquoi :

- Un ULM ne pouvant emmener qu'un passager, les enfants ne peuvent pas être accompagnés, par conséquent les mineurs de moins de ONZE ANS ne sont pas admis,
- Pour les mineurs de plus de onze ans, une autorisation parentale est exigée.

D'autre part, nos aéronefs sont des Ultras Légers, leur capacité d'emport est limitée et la réglementation nous impose des limites très précises, c'est pourquoi :

- Sauf cas particulier à étudier au cas par cas, on ne pourra pas embarquer une personne volontaire à un vol si son poids dépasse 85 kg.

Il est d'autre part important de comprendre que le pilote est réglementairement « Commandant de Bord » et à ce titre il est seul responsable du vol et peut décider de ne pas faire le vol comme prévu s'il juge que les conditions optimums de sécurité ne sont pas remplies, en particulier pour cause de météorologie défavorable.



## ASSOCIATION DES PLANEURS ULTRA LEGRS MOTORISES DE NOUVELLE CALEDONIE

### DEVENIR MEMBRE DE L'APNC

En attendant que nous mettions en place une procédure Internet, il vous faut contacter la PERMANENCE CLUB au 74 81 51 : n'hésitez pas à laisser un message si cela ne décroche pas: nous sommes le plus souvent possible en vol (:O)).

La personne de permanence conviendra avec vous d'un rendez-vous pour vous informer des formalités et vous fournir le dossier.

En résumé:

- Fournir un certificat médical de non contre indication de la pratique ULM,
- Vous inscrire à la FFPLUM et y souscrire l'assurance responsabilité civile,
- Pré remplir la fiche APNC Renseignements/Inscription adhérent,
- Pré remplir en deux exemplaires la convention d'utilisation de la plate forme de Nakutakoin, un exemplaire vous sera rendu après vérification signature,
- Il vous faudra vous acquitter de votre cotisation annuelle :  
**15000 CFP annuels au prorata des mois restants ave un minimum de 4 mois,**
- Si vous êtes élève pilote vous devrez acquitter 3 h00 d'instruction d'avance :  
**13000 CFP de l'heure soit 39000CFP d'avance pour instruction.**

(Tarifs 2011 susceptibles d'évoluer par décision de l'assemblée générale)



## ASSOCIATION DES PLANEURS ULTRA LEGRS MOTORISES DE NOUVELLE CALEDONIE

### DEVENIR PILOTE

Pour pouvoir suivre un cursus de formation au pilotage ULM, vous devrez avoir préalablement satisfait aux formalités d'inscription et être membre actif de l'APNC.

**Compter 30 à 40 heures d'instruction pour être breveté et pouvoir voler seul, 5 heures de plus pour obtenir l'emport passager.**

L'instruction se déroule généralement sur un appareil qui est la propriété de l'instructeur, dans ce cas, l'heure d'instruction est facturée : **13 000 CFP de l'heure.**

Si vous réalisez votre formation sur votre propre appareil l'heure d'instruction est facturée : **7 000 CFP de l'heure**

(Tarifs 2011 susceptibles d'évoluer par décision de l'assemblée générale)